



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor



BRÈVES ÉCONOMIQUES DES PAYS-BAS

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE LA HAYE

N° 10 – Novembre 2021

En bref

Les Pays-Bas comptaient 277 000 demandeurs d'emplois au cours du dernier trimestre, soit 2,9% de la population active. C'est le même taux de chômage qu'en février 2020, avant le début de la crise du coronavirus. La participation au marché du travail a en particulier augmenté chez les jeunes.

LE CHIFFRE À RETENIR

2,9%

Taux de chômage (10/2021)

Zoom sur les nouvelles mesures de restriction

Après avoir introduit un confinement léger mi-novembre, le gouvernement néerlandais a été contraint de renforcer les mesures de restrictions le 26 novembre au vu de la forte hausse du nombre de contaminations et d'admissions à l'hôpital (record de 153 957 cas positifs à la Covid-19 la semaine du 16 au 23 novembre). Ces mesures ont pris effet le 28 novembre et s'appliqueront jusqu'au 19 décembre 2021. Elles comprennent la recommandation de pratiquer au maximum le télétravail, la limitation à 4 du nombre d'invités de plus de 12 ans chez soi, le port du masque dans les écoles à partir des classes de CM1, la fermeture des commerces non essentiels, des bars et restaurants (à l'exception de la vente à emporter et des livraisons) de 17h à 5h et la fermeture des commerces essentiels de 20h à 6h. En réaction à l'apparition du variant omicron, le gouvernement néerlandais a décidé d'interdire le vendredi 26 novembre aux non-ressortissants de pays de l'UE et de l'espace Schengen l'accès aux vols en provenance de plusieurs pays du sud de l'Afrique (Afrique du Sud, Lesotho, Eswatini, Botswana, Namibie, Zimbabwe, auquel s'ajoute le 28/11 le Mozambique). Le gouvernement engage enfin un nouveau paquet de soutien aux entreprises à hauteur de 3,5 Md EUR pour le T4 2021, incluant le renforcement du dispositif de subvention des coûts fixes et la réinstauration de la subvention aux coûts salariaux (voir ci-dessous).

Indicateurs macroéconomiques et financiers

LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES REPREND AVEC LA PANDÉMIE

Moins de 2 mois après la fin des mesures de soutien économique, le gouvernement réintroduit un paquet de soutien à hauteur de 3,5 Md€ en réaction à la reprise pandémique (en deux temps, le 16 novembre et le 26 novembre). Le gouvernement rétablit pour le 4^{ème} trimestre 2021 la subvention aux coûts fixes (TVL) des entreprises qui avait été supprimée au 1^{er} octobre. L'objectif est d'aider les entrepreneurs affectés par les fermetures exceptionnelles à payer leurs coûts d'exploitation fixes. L'aide concerne toutes les entreprises qui connaîtront une **perte de chiffre d'affaires d'au moins 30% au 4^{ème} trimestre 2021** par rapport au 4^{ème} trimestre 2019 ou au 1^{er} trimestre 2020. La subvention est calculée en fonction de la perte de chiffre d'affaires, d'un pourcentage des coûts fixes du secteur et d'un pourcentage de subvention fixe de 85%. Suite aux annonces du 26 novembre, il a même été décidé de **rehausser le pourcentage de subvention de 85% à 100%**. La subvention maximale sera de 550 K€ pour les PME et de 600 K€ pour les grandes entreprises. Le régime est également accessible à ceux qui n'ont jamais utilisé le régime TVL. Il remplace au passage le régime applicable aux boîtes de nuit (VLN). La mesure doit encore être soumise à l'approbation de la Commission européenne et représente la **majeure partie du paquet gouvernemental avec un montant d'1,7 Md€ au total**.

Le gouvernement avait initialement décidé de ne pas réinstaurer la subvention aux coûts salariaux NOW. Mais avec le durcissement annoncé le 26/11, et sous pression du patronat, **le gouvernement est toutefois revenu en arrière en rétablissant la subvention aux coûts salariaux NOW pour les mois de novembre et décembre** (impact budgétaire de 1,5 Md€). Les entreprises

qui subissent une perte de CA d'au moins -20% à cause des restrictions Covid peuvent ainsi bénéficier **d'une subvention de leurs coûts salariaux à hauteur de 85%**. Les conditionnalités du dispositif NOW 5 seront quasi-identiques au NOW 4.

Le report fiscal, qui avait pris fin le 30 septembre, sera finalement prolongé jusqu'au 31 décembre. Le taux d'intérêt sur la dette fiscale sera maintenu à un pourcentage abaissé de 0,01% jusqu'en juillet 2022.

Le régime agricole pour les coûts fixes non couverts (OVK) reste valable pour les exploitations agricoles, pour compléter la subvention aux coûts fixes (TVL) dans la mesure où le plafond défini par le cadre européen relatif aux aides d'État est plus bas pour les exploitations agricoles (225 000 €) que pour les exploitations non agricoles (1,8 M€). Le budget dédié est de 20 M€.

Les secteurs culturel et de l'événementiel font l'objet d'un soutien additionnel similaire à ce qui avait été mis en place pendant l'été. 80 M€ seront réservés pour soutenir le secteur culturel. Le Performing Arts Fund NL pourra par exemple prendre en charge le remboursement des billets pour un maximum de 85% de la capacité régulière totale par représentation. Les entreprises du secteur culturel peuvent également demander une subvention aux coûts fixes TVL en complément et en fonction de la perte de leur CA. La subvention spécifique au secteur de l'événementiel est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021, pour les événements désormais interdits en raison des restrictions sanitaires. Le taux de couverture de la subvention est porté de 80% à 100%, comme cela était le cas pendant la période estivale (enveloppe de 10 M€). L'allocation supplémentaire pour événements (ATE) – qui s'applique aux événements ne répondant pas aux conditions précédentes – sera prolongée en 2021 tant qu'il y aura une interdiction d'événements, et donne lieu au remboursement de 100% des frais (enveloppe de 5 M€).

Enfin, 36M€ seront destinés au secteur du sport professionnel afin de compenser les revenus de

la vente de billets et l'accueil d'abonnés pour la période du 13 novembre au 4 décembre. Pour les prestataires de sports amateurs, 40 M€ sont disponibles pour les indemniser des dommages subis durant cette période.

CROISSANCE

Le rythme du rattrapage économique post-crise s'essouffle au 3^{ème} trimestre 2021, conformément aux prévisions. Le produit intérieur brut (PIB) dans son ensemble a augmenté de 1,9% de juillet à septembre, selon les premiers calculs du [CBS](#). Cela correspond à la moitié des 3,8% du 2^{ème} trimestre, mais reste dans les prévisions des macroéconomistes des banques néerlandaises, qui s'attendaient à une croissance allant de 1,2 % à 2,2 %.

SHELL A ANNONCÉ SON DÉPART DES PAYS-BAS

Le 15 novembre 2021, Shell a annoncé son intention de déplacer son siège et sa résidence fiscale de La Haye à Londres. Concrètement, cette décision implique le déménagement du CEO, du CFO et d'une dizaine de managers seniors, la tenue des comités de direction à Londres et l'établissement de sa résidence fiscale au Royaume-Uni. D'après Shell, ce déménagement serait surtout nécessaire pour simplifier sa structure capitalistique. Le passage à un seul type d'actions (et l'unification des régimes fiscaux s'appliquant aux dividendes et profits) permettrait d'attirer de nouveaux capitaux de façon plus flexible, afin de financer les opérations nécessaires pour se positionner comme leader dans la transition énergétique. Cette nouvelle structure simplifiée faciliterait également les opérations de rachat d'actions. Les actionnaires sont appelés à voter sur ces propositions dans une AG spéciale le 10 décembre 2021.

Cette décision fait suite à celle de la société britannico-néerlandaise Unilever, passée sous pavillon britannique en novembre 2020 afin de simplifier la structure d'entreprise. Unilever avait jusque-là deux sièges : un à Rotterdam et un à Londres. Le groupe d'édition anglo-néerlandais

RELX avait déjà initié en 2018 une démarche similaire.

D'autres raisons pourraient expliquer ce déménagement. Les multinationales Shell et Unilever demandaient de longue date la suppression de l'impôt néerlandais sur les dividendes (prélèvement de 15%), qui n'existe pas au Royaume-Uni. De manière plus générale, il est possible que la politique fiscale néerlandaise ait été perçue comme insuffisamment attractive par la multinationale (limitation de la déductibilité fiscale des intérêts et de celle des pertes de liquidation et de cessation à l'étranger, restriction à la possibilité de reporter les pertes sur d'autres années). Parallèlement, un climat plus hostile aux gros émetteurs de CO₂ a progressivement émergé aux Pays-Bas. Shell a été visé par une action en justice menée par l'ONG Milieudefensie qui s'est conclue en mai 2021 par un verdict défavorable de la Cour de la Haye, obligeant Shell à réduire ses émissions de CO₂ plus rapidement que prévu (-45% nets en 2030 par rapport à 2019). Enfin, d'après certains observateurs, les départs de Shell et Unilever pourraient aussi s'expliquer par le Brexit, à l'origine de complexités juridiques pour les sociétés anglo-néerlandaises ; poussées à faire un choix entre les Pays-Bas et le Royaume-Uni, elles seraient notamment attirées par la profondeur des marchés des capitaux à Londres.

INFLATION : LA DNB REJOINT LES PRÉVISIONS DE LA BCE

La forte inflation actuelle est effectivement probablement de nature temporaire a récemment conclu la [DNB](#). L'inflation, actuellement mesurée à 3,4% (soit le record depuis 2002) par le [CBS](#) aux Pays-Bas, inquiète certains observateurs économiques, qui craignent sa pérennité. La DNB avance pour justifier son caractère temporaire, un effet de base particulièrement important : les prix étaient relativement bas l'an dernier, la correction à elle seule contribuerait significativement, mais momentanément, à l'inflation. En outre, les prix de l'énergie ont une influence étendue sur les prix à la consommation, de même que les

phénomènes de pénuries observés par le passé du fait des reports d'achats.

La DNB s'inquiète néanmoins de la possible apparition d'une spirale salaire-prix si les entreprises et ménages ajustent leur comportement à la forte inflation. Si cela se produit, et que les exigences salariales augmentent trop brutalement, des effets dits de « second tour » pourraient maintenir l'inflation à un niveau élevé pendant une plus longue période.

FINANCES DES ENTREPRISES

Dans un rapport publié le 8 novembre 2021, la banque [ABN Amro](#) s'inquiète de la forte hausse de la dette fiscale des entreprises aux Pays-Bas. Les restrictions liées à la pandémie ont induit une augmentation de l'endettement d'environ 10% des entreprises néerlandaises, pour lesquelles la dette a augmenté en moyenne de 15,09% (passant d'un endettement total de 15,9 Md€ en août 2020 à 18,3Md€ en août 2021). Une large part de cette dette provient des reports de paiement de la TVA, de cotisations sociales et taxes, concédés aux entrepreneurs par le gouvernement. Alors que cette concentration des dettes est exceptionnelle, pour certains secteurs, la dette accumulée dépasse souvent les profits annuels. Par exemple, 44 % des restaurants ont accumulé une dette fiscale équivalent à au moins 12 fois la totalité de leur bénéfice d'exploitation mensuel pour 2019 et la moyenne se trouve à 80% du bénéfice annuel. Cette dette devant être remboursée en 60 mois, cela signifie que 20 % du bénéfice d'exploitation mensuel doit être cédé à l'État. L'Horeca, les magasins des vêtements, bijoutiers et services de sécurité figurent parmi les secteurs les plus endettés des Pays-Bas.

Par ailleurs, les compagnies de transports (transports publics, taxis, bus) dépenseront plus de 50% de leurs profits sur les cinq prochaines années en moyenne pour rembourser leurs dettes et les magasins spécialisés dans l'électronique devraient consacrer en moyenne 96% de leurs profits au remboursement de l'administration fiscale.

Le plus important des contributeurs à cet endettement est la compagnie aérienne KLM, dont la dette fiscale atteint à elle seule 1,371 Md€, d'après les informations du journal NRC. L'entreprise, qui a reçu un total de 6,5Md€ de soutien sur l'ensemble de la crise dont 1,7 Md€ de soutien salarial, a exercé le droit de report fiscal le plus important du pays du fait de son envergure (27 000 employés).

AUGMENTATION DU NOMBRE DE MÉNAGES ET INDIVIDUS FORTUNÉS EN 2021

L'année 2021 marque le record du nombre d'individus milliardaires aux Pays-Bas. Dans le classement Quote 500 de cette année, 45 individus de nationalité néerlandaise disposent d'un capital d'un milliard d'euros ou plus. L'héritière de Heineken, Charlene de Carvalho-Heineken, reste la Néerlandaise la plus riche avec 13,5 Md€. Le second néerlandais le plus riche, l'entrepreneur immobilier Remon Vos, est quant à lui nouveau à cette position avec 5,7 Md€ de capitalisation totale.

Parallèlement, 3,5% des ménages néerlandais (278 000 ménages) possédaient plus de 1 M€ d'actifs au 1^{er} janvier 2021, soit 24 000 de plus qu'un an auparavant, d'après le [CBS](#). La valeur nette moyenne du ménage millionnaire est de 1,6 M€ en 2020, contre 56 000 € pour les autres ménages. En Hollande Septentrionale, 4,6% des ménages sont millionnaires, avec un record observé dans les municipalités de Bloemendaal et Laren où près de 25% des ménages atteignent une telle capitalisation. Parmi les provinces accueillant le plus de millionnaires, l'on trouve la Hollande-Septentrionale, Utrecht, la Zélande et le Brabant-Septentrional, tandis qu'en bas du classement figurent Groningue, la Frise et le Limbourg.

Actualités sectorielles

ÉNERGIE

Le fonctionnement des distributeurs d'énergie est chamboulé par la hausse des prix aux Pays-Bas. Depuis la hausse brutale des prix de l'énergie survenue au T3 2021, 3 fournisseurs d'énergie parmi les 60 que comptent les Pays-Bas ont fait faillite.

Le distributeur de gaz et d'énergie à bas prix Welkom Energie a été déclaré en faillite le 29 octobre 2021 car il n'était plus en mesure d'honorer sans perte ses contrats de livraison aux consommateurs. Le gouvernement, saisi par le Parlement, a décidé de ne pas compenser les 90 000 ménages lésés. Les contrats sont repris par Eneco à partir du 1^{er} novembre, avec des tarifs plus élevés. La semaine dernière, Enstroga a fait faillite car elle n'était plus en mesure de fournir de l'énergie de manière fiable en raison de la hausse des prix de l'énergie ; ses clients ont été répartis entre tous les autres fournisseurs d'énergie selon ce que l'on appelle la "distribution résiduelle". Enfin, Allure Energie est le 3^{ème} distributeur d'énergie à faire faillite aux Pays-Bas cette semaine, bien que ses difficultés ne soient pas directement liées à la hausse des prix de l'énergie. **À noter que l'Autorité des Consommateurs et des Marchés (ACM) avait imposé à Enstroga une astreinte de 15 000 € par semaine avant qu'elle ne se déclare en faillite pour avoir ajusté unilatéralement les contrats d'énergie fixes.** En raison de la forte hausse des prix de l'énergie, l'ACM a reçu plusieurs rapports indiquant que certaines entreprises menaçaient de cesser de fournir du gaz et de l'électricité si les clients n'acceptaient pas l'augmentation de leur tarif fixe. Elle devrait d'ailleurs statuer prochainement sur le cas de DGB Energie. **Des entreprises telles que Vandebron, OM, Vrij op Naam et Pure Energie ont quant à elles augmenté leurs tarifs.** Chez Vandebron, une entreprise spécialisée dans l'énergie verte et rachetée par Essent il y a deux ans, les tarifs des clients ayant un contrat variable ont doublé au début du mois. Les petites entreprises sont beaucoup plus sensibles aux variations des prix sur les marchés

tandis que le risque de faillite est beaucoup plus faible dans les grandes entreprises, qui disposent d'un département de gestion des risques avec des exigences de conformité strictes.

CLIMAT

Le gouvernement consent à des efforts significatifs en matière de politique climatique.

Dans sa *Klimaatnota*, point d'avancement annuel de la politique climatique gouvernementale [publié](#) le 28 octobre 2021, le gouvernement rappelle ses efforts visibles dans un paquet dédié à la lutte contre le changement climatique de 7 Md€, contenu dans son PLF 2022 : 3 Md€ pour la subvention des EnR (SDE++); 1,3 Md€ pour l'hydrogène et les réseaux de chaleur ; 1,5 Md€ pour le bâti ; 600 M€ pour les véhicules zéro émission. L'évaluation de la politique gouvernementale (KEV) publiée le même jour par le PBL (office de planification environnementale) est plutôt encourageante. Elle montre certes que les émissions de GES repartent à la hausse en 2021 (après avoir connu un creux en 2020, permettant d'atteindre l'objectif de -25% par rapport à 1990, conformément à la décision de justice faisant suite au procès climatique « Urgenda ») et qu'elles seront difficiles à contenir à court-terme. Mais il en ressort aussi qu'à moyen terme, les mesures gouvernementales en vigueur ou prévues pourraient conduire à une diminution des émissions de GES de 38 à 48 % en 2030 par rapport à 1990. Deux secteurs y contribueraient particulièrement : l'industrie, grâce aux techniques de CCS, et la mobilité avec l'essor des véhicules électriques ; la transition durable du secteur agricole pourrait s'avérer plus laborieuse.

Les Pays-Bas ont finalement [signé](#) la déclaration de la COP26 visant l'arrêt des investissements dans les projets fossiles à l'étranger. Cette décision impactera surtout l'octroi de l'assurance-crédit publique à l'export. Actuellement, le portefeuille de l'assurance-crédit néerlandais est composé pour 26% de transactions liées aux énergies fossiles. Ceci s'explique par la position historiquement forte des Pays-Bas dans les industries maritime, offshore et énergétique. La garantie des transactions fossiles se traduirait par environ 2

000 emplois à temps plein par an d'après le secrétaire d'Etat aux finances, tandis que l'organisation patronale VNO-NCW a parlé d'une perte potentielle de 13 000 emplois. L'interdiction de financement concerne les filières fossiles upstream et midstream, qui représentent respectivement 67% et 17% des transactions fossiles assurées aux Pays-Bas. Les projets downstream ou les projets fossiles assortis de captage CO₂ ne seraient pas concernés par l'interdiction. Cette décision est une réponse cohérente au rapport publié en 2020 par Milieudefensie, qui a calculé que les Pays-Bas accordaient une « subvention » annuelle de 8,3 Md€ aux sources d'énergie fossiles. **Les secteurs de la raffinerie et de la pétrochimie représentent 2,8% du PIB néerlandais d'après une estimation de 2020.**

ABP, le plus grands fonds de pension des Pays-Bas, a décidé d'abandonner ses investissements fossiles. Le fonds de pension de la fonction publique et de l'enseignement dispose actuellement 528 Md€ de fonds sous gestion et occupe le 5^{ème} rang des fonds de pension les plus grands au monde. Jusqu'à récemment, ABP poursuivait une stratégie consistant à influencer les politiques des sociétés fossiles en tant qu'actionnaire. Toutefois, suite aux protestations des participants du fonds, des municipalités et des institutions éducatives ainsi que la menace d'une action en justice et un appel du syndicat FNV, le fonds abandonne cette approche. ABP vendra ses investissements fossiles étape par étape ; la majorité devrait être vendue avant le premier trimestre de 2023. La vente porte sur plus de 15 Md€, soit près de 3 % du total des actifs investis.

LOGEMENT

Les achats de biens immobiliers par les investisseurs ont fortement diminué lors du 1^{er} semestre de 2021. Lors de ce semestre, les investisseurs ont acheté 10 384 logements (7,4% des achats totaux), niveau le plus bas depuis 2013. Il s'agit de l'effet de l'augmentation de 2% à 8% des droits de mutation pour les investisseurs depuis le 1^{er} janvier 2021. Cette hausse avait causé un pic des achats lors du S2 2020.

A partir du 1^{er} janvier 2022, les municipalités pourront décider d'interdire l'achat de logements par les investisseurs dans certains quartiers. Ainsi, la ville d'Amsterdam souhaiterait imposer un seuil de 512 000€ (valeur cadastrale) en dessous duquel les investisseurs ne peuvent plus acheter des biens immobiliers. 60% du parc des logements serait ainsi couvert.

Evènements à venir :

- ✓ [French Higher Education Days](#), (09/12/21) événement numérique organisé par la CCI France Pays-Bas, avec 180 entreprises et 21 établissements d'enseignement supérieur français.
- ✓ [French Cybersecurity Days](#) – événement Business France (15/12/21), en partenariat avec Thales Siemens, ING, Nokia et EY

Le SER recrute !

- ✓ **Le SER cherche un responsable d'études à partir de janvier 2022 :**
→ plus [d'informations sur notre site](#)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international